



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
EXECUTIF DE SAINT MARTIN**

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF				
Légal	En Exercice	Présents	Procuration(s)	Absent(s)
7	7	5	0	2

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT le 04 juillet à 10h30, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente **Valérie DAMASEAU**.

**ETAIENT PRESENTS :** Valérie DAMASEAU, Yawo NYUIADZI, Annick PETRUS, Steven PATRICK, Marie-Dominique RAMPHORT.

Le Président certifie que cette délibération a été :

1 affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité :

2 reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

**ETAIENT ABSENTS :** Daniel GIBBES, Louis MUSSINGTON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Annick PETRUS.

**DELIBERATION : CE 041-02-2018**

**OBJET : Convention de partenariat avec "Initiatives Saint-Martin 2017-2030" -- Avenant annuel d'exécution.**

Le Président,

**Objet : Convention de partenariat avec "Initiatives Saint-Martin 2017-2030" -- Avenant annuel d'exécution.**

Vu la loi organique n°2007-223 du 21 Février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu le livre III de la sixième partie de la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article LO6314-4-II ;

Vu la délibération du Conseil territorial CT 12-2-2013 du 30 Mai 2013 portant délégations d'attributions du Conseil territorial au Conseil exécutif ;

Vu le renouvellement de la convention cadre de partenariat signé le 16 Mars 2017 entre la Collectivité de Saint-Martin et l'association INITIATIVE SAINT-MARTIN ACTVE ;

Vu la délibération du Conseil exécutif du 13 Décembre 2016 (CE 154-07-2016) relative à ce renouvellement ;

Vu le courrier daté du 16 Avril 2018 adressé par M. le Président d'INITIATIVE SAINT-MARTIN ACTVE au Président du Conseil territorial demandant l'exécution de l'avenant relatif à la convention-cadre susnommée ;

Vu le rapport d'activité de l'association pour l'exercice 2017 ;

Considérant que ce bilan traduit une application satisfaisante de la convention-cadre notamment en termes de retombées économiques,

Considérant le rapport du Président,

**Le Conseil exécutif,**

**DECIDE**

<b>POUR :</b>	<b>5</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>0</b>
<b>NE PREND PAS PART AU VOTE :</b>	<b>0</b>

**Article 1 :** D'accorder, selon les termes de la Convention Triennale à la plateforme d'initiative locale « INITIATIVE SAINT-MARTIN ACTIVE » une subvention de fonctionnement annuelle de 150.000 Euros répartie de la manière suivante :

- 95.000 euros, au titre du cofinancement de son fonctionnement,
- 30.000 euros au titre du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)
- 15 000 euros au titre du cofinancement de l'action « My quartier, My Business »,
- 10.000 euros au titre du cofinancement des actions de parrainage.

**Article 2 :** D'imputer les dépenses afférentes à ces engagements au Budget de l'exercice 2018

**Article 3 :** De mandater Monsieur le Président pour le suivi des opérations.

**Article 4 :** Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Faite et délibérée le 04 juillet 2018.

**La 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,**

**Valérie DAMASEAU**

2<sup>ème</sup> Vice-président  
**Yawo NYUIADZI**

3<sup>ème</sup> Vice-présidente  
**Annick PETRUS**

4<sup>ème</sup> Vice-président  
**Steven PATRICK**

Membre du Conseil Exécutif  
**Marie-Dominique RAMPHORT**